

Infirmier-ère /médecin scolaire

Deux circulaires redéfiniront prochainement les missions des médecins et infirmiers-ères de l'éducation nationale,

Mettent en place la **politique de promotion de la santé** en faveur des élèves et de **lutte contre les inégalités sociales**.

Les médecins et infirmiers-ères de l'éducation nationale contribuent à la réussite des élèves

Participent à **l'accueil** et **l'accompagnement** de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques liés notamment à sa santé physique ou psychique.

Participent aux projets **d'éducation à la santé** et de **prévention des conduites à risques** menés dans les établissements

Les médecins de l'éducation nationale permettent **l'identification des difficultés** rencontrées par les élèves, **l'évaluation des situations pathologiques** susceptibles d'entraver leur scolarité, notamment en cas de troubles des apprentissages et/ou des comportements, afin d'assurer l'orientation et la prise en charge adaptée, ainsi que le suivi en milieu scolaire.

Les attributions des infirmiers-ères sont d'assurer **les soins infirmiers préventifs et curatifs** ainsi que la **prévention des problèmes** essentiels que peuvent rencontrer les jeunes (échec scolaire, difficultés relationnelles, harcèlement, mal-être) et qui nécessitent des **réponses adaptées et personnalisées**, notamment d'écoute, afin de déterminer leurs besoins de santé.

Des **visites médicales** et de **dépistage obligatoires**